



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B
N° 51661

Bruxelles : 126, bte 12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse
T.V.A. BE 0406.671.312

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78
Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88
Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80
cibc@skynet.be

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : <i>17/18 ob 18 / 05</i>	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : <i>Capadonna</i>
Date du Contrôle : <i>18 06 18</i>	N°TVA/N°C.I. Client. : <i>894 802 432</i>
Propriétaire (Nom-Prénom) : <i>quenthien</i>	Adresse de l'installation : <i>ch de la Louve 2499 Cilly</i>
Adresse : <i>me Volantinie de gencie 2 7330 St Ghislain</i>	

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

2) TYPE DE CONTRÔLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
 Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION :

Unité d'habitation Parties communes Autres : *appart. 04*, soumise à : l'Art.86 l'Art.87 du RGIE.
Distributeur : *electrafex*. Raccordement suivant câblage tableau : Tension : *3.1602* V.

Alimentation tableau principal : *6* x *10* mm². Protection raccordement : *60* A. (In max. à prévoir).

Colonne d'alimentation : *6* x *10* mm². Interr-Sect.Général : *60* A.

Nombre de tableaux : *1*. Nombre de circuits terminaux : *10*. $R_E = 3,1 \Omega$ $R_{GEN} = 163 M\Omega$.

Type prise de terre : boucle piquets -

Défenseurs	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés
	<i>60</i>	<i>895 03</i>	<i>100</i>	<i>10</i>	<i>22,5</i>	<i>303 02</i>	<i>02</i>	<i>5</i>				

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
		<i>Join Plan</i>			

5) MANQUEMENTS :

Joint lumineux et neuf/renouvelé mon passe à la visite

6) NOTES :

- Le différentiel général : était plombé. n'a pu être plombé. a été plombé. n'est pas plombable. absence de différentiel.
- Les schémas : ont été signés. n'ont pas été signés. absence de schémas.
- Installation plomberie sanitaire : non réalisée(s) au jour du contrôle. Liaisons équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation.

7) CONCLUSION :

- L'installation est conforme.** La prochaine visite est à prévoir avant le : *18 06 837*
- L'installation n'est pas conforme.** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion.** Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour CIB,

Date d'émission :

16 06 012

Nom/signature du demandeur
Pour réception,